

## **Augmentation de capital annoncée**

### **« ADWYA S.A »**

Siège Social : Route de la Marsa Km 14, BP 658- 2070 La Marsa

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant d'**un million trois cent vingt mille dinars (1.320.000 dinars)** par l'incorporation de réserves, dont un million deux cent soixante dinars (1.260.000 dinars) provenant de la réserve spéciale de réinvestissement prélevée sur le bénéfice de l'exercice 2014 et soixante mille dinars (60.000 dinars) prélevés sur le poste « Autres réserves ordinaires ».

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 1.320.000 actions nouvelles de 1 dinar chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires, **à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour douze (12) actions anciennes.**

Ces actions porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

Le capital social passera ainsi de quinze millions huit cent quarante mille dinars (15.840.000) à dix sept millions cent soixante mille dinars (17.160.000) dinars.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2015** et seront assimilées aux actions anciennes.

#### **Cotation en bourse :**

Les actions anciennes « ADWYA S.A » seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **31 décembre 2015.**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 31 décembre 2015 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **31 décembre 2015.**

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **31 décembre 2015.**